



## Arrêt de travail

-----  
Par Titia59

Bonjour voilà je suis en CDD jusqu'au 8 mars 2024 j'ai appris une grossesse surprise en novembre j'ai eu quelque complication début janvier qui m'ont valu 11 jours d'arrêt, hors mon patron m'a envoyé que du fait de la grossesse soit je prolonge mon arrêt soit il retire des heures donc de 30h il m'a passer A 19h semaine ...la j'ai fait la grippe a et de nouveau en arrêt et là il me dit que c'est soit je me met en arrêt jusqu'au bout de mon contrat soit il exige un document comme quoi mon état est compatible au travail et que de toute façon il ne va pas faire que me remplacer donc donne mes heures a mes collègues ... A t'il le droit de faire cela ? Je vais donc me retrouver sans heure a mon retour ( aide ménagère )

Par avance merci

-----  
Par janus2

soit je prolonge mon arrêt

soit je me met en arrêt jusqu'au bout de mon contrat

Bonjour,

Mais quel est donc cet employeur qui pense que c'est le salarié qui décide de ses arrêts de travail ???

-----  
Par Titia59

Oui voilà et du coup la mon médecin me fait reprendre jeudi mais je ne sais pas comment cela va se dérouler car mon patron m'a fait comprendre qu'il donnait mes heures a mes collègues car marre de devoir gérer les remplacements

-----  
Par janus2

Votre employeur est obligé de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat et s'il ne le fait pas, il doit vous payer le salaire prévu, c'est ce qu'on appelle le respect du contrat. Les heures perdues du fait de l'employeur qui ne fournit pas de travail ne sont pas à récupérer.